

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 83/708 du 26.9.1983
MTPS-DGTFP-DFP.

Portant intégration et nomination de
Monsieur BATOUMENI Sylvain dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- (/ I S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A hiérarchie I de l'Enseignement secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20/21 du décret n° 64/165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
 - (/u la lettre n° 386 /MEN-DGAS-DPAA-SP-P3 du 31 Mars 1983 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;
 - (/u le décret n° 62/198 du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 83/320 du 3/5/1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres

D.G.B.

D.C.F.

DECRETE :

.../...

YH

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1967 susvisé, Monsieur BATOUMENI Sylvain né le 15 Juillet 1954 à Bacongo (BRAZZAVILLE), titulaire de la Licence Es-lettres (session de 1981) et du Certificat d'aptitude Professionnelle à l'Enseignement dans les Lycées (CAPEL) option : Anglais (session de Septembre 1982), obtenus à l'Université Marien NGOUABI est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur certifié de 1er échelon stagiaire, indice 830.

ARTICLE 2.-: L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

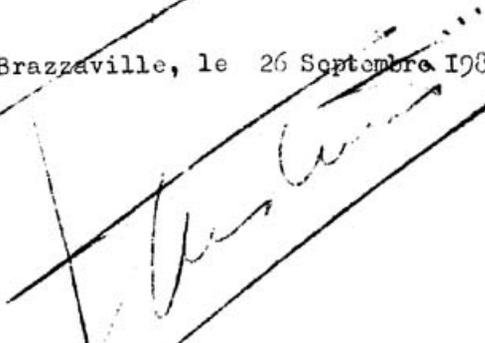
ARTICLE 3.-: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise en service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1982-1983, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 26 Septembre 1983

Le Ministre de l'Education
Nationale,


- Antoine NDINGA-OBA -


- Colonel Louis SYLVAIN-GOMI -

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,


- Bernard COMBO MATSIONA -


- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTEP/DEF.....2
- DFP/BST.....2
- D.GB.....3
- D.C.F.....3
- MEN.....2
- DOSSIERS.....3
- INTERESSE.....1
- SGCH/BC.....2./-

